

A propos de vaccination.

Messieurs les Rédacteurs,

La terrible épidémie de variole qui sévit en ce moment nous donne des leçons importantes. Elle met en évidence plusieurs vérités incontestables.

1^o Que la vaccination doit être pratiquée sans retard sur tous les sujets qui n'ont pas été vaccinés. C'est le seul moyen d'arrêter la maladie.

C'est surtout pressant si un cas se déclare dans une famille. On doit alors en vacciner tous les membres.

2^o Que les mauvais cas qui ont été produits par l'inoculation ne sont pas l'effet de la véritable vaccination, mais le résultat malsain et dangereux d'une vaccine datant de plus de trois semaines. De là les érysipèles et d'autres conséquences désastreuses.

3^o Qu'on ne doit pas vacciner avec de la vaccine de plus de trois semaines. Il faut qu'elle soit conservée au frais et non tenue négligemment dans les poches de la veste où la chaleur du corps la décompose en deux ou trois jours. J'insiste sur la vérité de ce dernier principe. Car si la vaccination publique n'a pu être faite ce printemps et cet été, c'est dû à ce que la lymph vaccine, en vieillissant, avait changé sa nature bienfaisante pour devenir un poison animal en décomposition. Vaccinons, si nous voulons prévenir l'extension du fléau. Mais, de grâce, ne vaccinons qu'avec du vaccin d'une semaine ou de deux semaines, au plus, et avec tous les soins requis.

4^o Il se présente une question sérieuse à résoudre. Doit-on pratiquer la vaccination chez les femmes à la fin de la grossesse, surtout en temps d'épidémie? Il y a de nombreux cas où les enfants ont eu la variole avant de naître. Ils ont infecté leur mère et tous deux ont péri victimes de la maladie. Il n'y a pas, il me semble, à hésiter. Il faut donc pratiquer cette opération pour préserver l'enfant et prévenir un grand malheur.

RÉSUMÉ.—Les médecins, tant à la ville qu'à la campagne, sont dans l'obligation morale rigoureuse de tenir à la disposition du public du vaccin, en quantité suffisante et de n'en donner que du frais, en le renouvelant au besoin, sans regarder au prix et au trouble, et de veiller à ce que la vaccination soit faite chez les enfants vers l'âge de trois mois.

C'est un devoir d'humanité. C'est un devoir national, afin de sauver au pays ses forces vives. C'est un devoir envers notre religion en préservant ainsi l'enfance en qui elle a ses plus belles espérances.

Montréal, 12 septembre 1885.

De l'emploi thérapeutique de l'hydrastis canadensis, par ICHATZ.—Ce médicament, très utilisé en Amérique, est en Allemagne l'objet d'expériences qui lui reconnaissent une certaine valeur en thérapeutique gynécologique. On emploie, à Rostock, l'extrait aqueux à la dose de 20 gouttes, quatre fois par jour, contre la métrorrhagie, la dysménorrhée congestive, les hémorrhagies dues aux corps fibreux, etc. Les résultats sont favorables; l'action est exclusivement locale; c'est celle d'un tonique des organes génitaux.—*Lyon médical.*